Foreign Affairs, Trade and Development Canada | Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

IDRC | CRDI
International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Canada

Dossier politique pour le contrôle du mouvement du germplasme de la noix de coco à Grand-Lahou

Projet	**IDRC-DFATD 107789 *''Lutte contre la maladie du jaunissement mortel pour les cultivateurs de la noix de coco'.***
Titre	**Etablissement des pépinières de coco afin de contrôler le mouvement du germplasme de la noix de coco à Grand-Lahou**
Localisation	**Grand-Lahou, Côte d'Ivoire**
Public cible	**Décideurs politiques et parties prenantes (Principaux, Autorités, cultivateurs, commerçants, transformateurs, ONG)**

Contexte

La détection du phytoplasme du jaunissement mortel, par la réaction en chaine de polymérase a été faite au Mexique et au Ghana (CSPWD) dans les embryons des noix de coco issus des cocotiers infectés. Si le phytoplasme du jaunissement mortel du cocotier de la Côte d'Ivoire se transmet par les semences, les jeunes pousses ne pouvaient être plantées dans les régions non infectées, puisque ce sera synonyme d'introduction du phytoplasme dans ces régions. Ceci forcerait la production de semences saines à partir de variétés logées dans les zones infectées par le jaunissement mortel du cocotier de la Côte d'Ivoire, qui impacterait le mouvement sain de germplasme pour les cultivateurs. Le mouvement incontrôlé du germplasme de la noix de coco entre cultivateurs accélérait la propagation de la maladie dans les autres zones de production de la noix de coco , et entrainerait éventuellement l'effondrement de l'industrie de la noix de coco à Grand-Lahou et du pays tout entier .Ceci réduirait de façon drastique les exportations de noix de coco et de l'huile de coco du copra et impacterait sévèrement l'économie nationale ainsi que le gagne-pain du secteur des petits producteurs de coco de Cote d'Ivoire.

Conclusion

Aucun phytoplasme n'a été détecté dans aucun jeune plant obtenu en culture *in vitro* au CNRA . Il n'y a aucune preuve que le phytoplasme du jaunissement mortel du cocotier de la Côte d'Ivoire soit transmis par les graines vers les plantules pour causer la maladie dans les jeunes cocotiers. Cependant, les cultivateurs de Grand-Lahou ont été formés sur la façon d'établir les pépinières de coco sur le terrain à travers les champ-écoles. Ces pépinières seront la source de plantules pour les cultivateurs, et aideront à éviter les échanges inutiles de plantules. Le protocole de création des pépinières à Grand-Lahou est fourni par le CNRA.

Implications

Bien qu'aucun phytoplasme n'ait été détecté dans les plantules des embryons de coco infectés, il est toujours possible que le phytoplasme puisse être transféré aux nouvelles plantules comme l'atteste le cas des phytoplasmes de la tomate et de la patate douce en Europe et au Moyen Orient. Il est donc crucial que les décideurs politiques et les parties prenantes, dont les Groupements de femmes appuient les cultivateurs de Grand-Lahou afin qu'ils adoptent et mettent en œuvre le présent dossier politique.

Limites et recherche approfondie	Le contrôle des plantules va se poursuivre sur une période de 2 ans au CNRA, après la fin du projet IDRC-DFATD. Ce sera l'une des activités après-projet dans le plan post-projet à développer et à débattre avec les parties prenantes et les décideurs politiques avant la fin du projet. L'objectif du contrôle post-projet est d'évaluer la transmission par semis du phytoplasme de la maladie de jaunissement mortel du cocotier de la Côte d'Ivoire, dont la confirmation conduirait à la restructuration du système de quarantaine des plants pour la culture du coco en Côte d'Ivoire.
Declaration	Le CNRA et l'UNA confirment que le présent dossier politique a été écrit conformément à la proposition du budget et de recherche IDRC-DFATD§/ 107789.
Signature	
Date	Ecrire ici
Nom et titre	Ecrire ici